



Doc. 12996
06 juillet 2012

Combattre l'eugénisme et la discrimination à l'encontre des personnes handicapées

Proposition de résolution

déposée par M. Luca VOLONTÈ et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Les personnes handicapées continuent de subir dans leur vie quotidienne des discriminations dont le type et l'ampleur varient selon les cultures. Elles sont perçues et traitées différemment et considérées comme des êtres inférieurs. Entre autres discriminations, les personnes handicapées sont mises à part et rejetées par le reste de la société.

Dans les pays à la pointe de la technologie, les porteurs d'un défaut génétique sont de plus en plus souvent victimes d'un nouveau préjugé courant: une idéologie eugéniste qui envisage leur existence même comme une erreur médicale. Dans certains pays d'Europe, plus de 90% des fœtus chez lesquels une trisomie 21 est diagnostiquée sont automatiquement éliminés avant la naissance. L'eugénisme est une réalité dans les pays où les dépistages prénataux sont devenus systématiques, et engendre une stigmatisation des porteurs de handicaps génétiques et de leur famille, ce qui se vérifie tout particulièrement pour les trisomiques.

Le droit européen et international a régulièrement condamné l'idéologie eugéniste depuis les procès de Nuremberg, comme dans les Articles 4 et 10 de la Déclaration des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. D'autres normes européennes et internationales telles que la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention d'Oviedo, contiennent des dispositions similaires.

L'Assemblée parlementaire devrait donc étudier et examiner cette question et inviter les Etats membres du Conseil de l'Europe à faire le nécessaire pour se conformer à leur engagement de réaffirmer que "le droit à la vie est inhérent à la personne humaine" et de prendre toutes mesures nécessaires "pour en assurer aux personnes handicapées la jouissance effective, sur la base de l'égalité avec les autres", comme l'exige notamment la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Signé (voir au verso)



*Signé*¹:

VOLONTÈ Luca, Italie, PPE/DC
AGIUS Francis, Malte, PPE/DC
AGRAMUNT Pedro, Espagne, PPE/DC
ALIGRUDIĆ Miloš, Serbie, GDE
BONDARENKO Olena, Ukraine, PPE/DC
CONDE Agustín, Espagne, PPE/DC
DİŞLİ Şaban, Turquie, PPE/DC
ERKAL KARA Tülin, Turquie, PPE/DC
FALZON Joseph, Malte, PPE/DC
FRANKEN Hans, Pays-Bas, PPE/DC
FRITZ Erich Georg, Allemagne, PPE/DC
FRUNDA György, Roumanie, PPE/DC
GHILETCHI Valeriu, République de Moldova, PPE/DC
GRAHAM Sylvi, Norvège, PPE/DC
GROZDANOVA Dzhema, Bulgarie, PPE/DC
GRUBER Attila, Hongrie, PPE/DC
HALICKI Andrzej, Pologne, PPE/DC
HERKEL Andres, Estonie, PPE/DC
IVANIĆ Mladen, Bosnie-Herzégovine, PPE/DC
KYRIAKIDES Stella, Chypre, PPE/DC
MARCZUŁAJTIS-WALCZAK Jagna, Pologne, PPE/DC
MAYER Edgar, Autriche, PPE/DC
MOTA AMARAL João Bosco, Portugal, PPE/DC
NEGELE Gebhard, Liechtenstein, PPE/DC
NEUGEBAUER Fritz, Autriche, PPE/DC
NYKIEL Mirosława, Pologne, PPE/DC
ORZECZOWSKI Maciej, Pologne, PPE/DC
OSCARSSON Mikael, Suède, PPE/DC
PERNASKA Lajla, Albanie, PPE/DC
PINTADO Ángel, Espagne, PPE/DC
POSTANJYAN Zaruhi, Arménie, PPE/DC
POURBAIX-LUNDIN Marietta, de, Suède, PPE/DC
QUINTANILLA Carmen, Espagne, PPE/DC
ROTNICKA Jadwiga, Pologne, PPE/DC
SANÍN Luz Elena, Espagne, PPE/DC
SOBOLEV Serhiy, Ukraine, PPE/DC
SOKOLOVA Irena, Bulgarie, NI
TOSHEV Latchezar, Bulgarie, PPE/DC
TSISKARISHVILI Petré, Géorgie, PPE/DC
VEJKEY Imre, Hongrie, PPE/DC
VIROLAINEN Anne-Mari, Finlande, PPE/DC
WACH Piotr, Pologne, PPE/DC
WOHLWEND Renate, Liechtenstein, PPE/DC

1. GDE: Groupe démocrate européen
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
NI: non inscrit dans un groupe